



LES OURS JUDO CLUB FITNESS

FICHE D'INSCRIPTION

Arts Martiaux

mettre les prénoms devant les cases des pratiques

| | |
|--------------------------|-------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Judo |
| <input type="checkbox"/> | Ju-Jitsu / Self-Défense |
| <input type="checkbox"/> | M.M.A. / M.M.A. Enfants |
| <input type="checkbox"/> | Ju-Jitsu Brésilien |
| <input type="checkbox"/> | Boxe / Boxe Enfants |
| <input type="checkbox"/> | Sabre |
| <input type="checkbox"/> | Fitness |
| <input type="checkbox"/> | Zumba Adultes |
| <input type="checkbox"/> | Zumba Enfant |
| <input type="checkbox"/> | Yoga |
| <input type="checkbox"/> | Step |
| <input type="checkbox"/> | Pilates |

FORME

Mettre les prénoms devant les cases des pratiques

Remise du dossier avant le 18/09

J'ai mon QR Code Pass sanitaire en ma possession

1er ADHERENT

| | |
|---|---|
| NOM : | Mail : si vous recevez déjà les news cochez <input type="radio"/> Idem |
| Prénom : | Mail : |
| Date de naissance : | Profession Père : |
| Adresse: si Idem N-1 cochez <input type="radio"/> Idem | Profession Mère : |
| Code postal et Ville : | Lieu de pratique (entourez votre choix) : |
| N° mobile : | Grisolles – St-Sauveur Bessens - Pompignan - Aucumville – Gauré -Teulat – Vacquiers - Villaudric - Toulouse Remarques : |

2e ADHERENT

| | |
|----------|--|
| NOM : | Lieu de pratique - Mettez les prénoms sur vos choix d'activités |
| Prénom : | Date de naissance : |

3e ADHERENT

| | |
|----------|--|
| NOM : | Lieu de pratique - Mettez les prénoms sur vos choix d'activités |
| Prénom : | Date de naissance : |

Remarques ou infos utiles à nous communiquer ?

Dans le cadre de la dynamique du Club, notre site internet et Facebook présente des photos lors des diverses activités engagées durant l'année. R.G.P.D. : Toutes ces informations resteront confidentielles et ne serviront en aucun cas à de la publicité, elles sont obligatoires pour les assurances et ne seront jamais transmises. Seuls le directeur et la trésorière y ont accès pour les prises de licences-assurances. Les News du club sont envoyées en copies cachées des mails et personne n'y a accès, vous pouvez être enlevé de cette liste sur simple demande. Nous sommes une association gérée par des bénévoles, nos enseignants sont reconnus pour leur pédagogie. Pour nous l'important c'est d'avoir des profs de qualité. Les Ours vous souhaite la bienvenue !

Infos utiles de paiements :

L'adhésion est annuelle, elle comprend tout : Les cours, les licences pour les Arts-Martiaux, les animations et sorties, le Brunch de fin de saison, les assurances pour TOUS les adhérent(e)s peu importe leurs disciplines.

En cas de pandémie, comme le Coronavirus qui impose la fermeture de nos salles par la municipalité ou par l'Etat, le club à mis en place un paiement en 6 chèques afin d'être remboursé comme suit :
- Arrêt 25 jours à 1 mois 1/2 = Remboursement du club par chèque
- Arrêt 1 mois 1/2 à 2 mois 1/2 = Destruction d'un chèque
- Arrêt entre 2 mois 1/2 et 3 mois 1/2 = Destruction d'un chèque + remboursement d'1 mois
- Arrêt entre 3 mois 1/2 et 4 mois 1/2 = Destruction de 2 chèques.
Etc... , Fidele à notre politique de l'an dernier, vous ne payerez pas les cours ou les Dojo seront fermés.

TARIF TOUT INCLUS SAISON 2021 / 2022

Modalités de paiements

| Inscription / Licence /Assurances Annuelle | Cotisation club | |
|--|-----------------|---------------------------|
| 1 adhérent | 50 € | 18€ / mois |
| 2 adhérent | 100 € | 30€ / mois |
| 3 adhérent | 150 € | 35€ / mois |
| 4 adhérent | 200 € | 37€ / mois |
| 5 adhérent | 250 € | 38€ / mois |
| Nombre total d'adhérents : | | Nombre total de chèques : |

L'adhésion est annuelle, tout doit être déposé en une seule fois
En 6 chèques : 1 chèque de 50€ / 5 de 36€
En 6 chèques : 1 chèque de 100€ / 5 de 60€
En 6 chèques : 1 chèque de 150€ / 5 de 70€
En 6 chèques : 1 chèque de 200€ / 5 de 74€
En 6 chèques : 1 chèque de 250€ / 5 de 76€

VOTRE ADHESION ANNUELLE - Qu'est ce qu'elle comprend ?

L'adhésion est annuelle, elle comprend tout : Les cours, les licences pour les Arts-Martiaux, les animations et sorties, le Brunch de fin de saison, les assurances pour TOUS les adhérent(e)s peu importe leurs disciplines.

L'adhésion permet de faire autant de cours que vous souhaitez (1 seule heure ou 2 ou 3 ou +) peu importe le lieu mais aussi peu importe l'activité ou le nombre d'activités. Un adhérent peut ainsi faire plusieurs disciplines avec la même adhésion.

PANDEMIE

En cas de pandémie, comme le Coronavirus qui impose la fermeture de nos salles par la municipalité ou par l'Etat, le club a mis en place un paiement en 6 chèques afin d'être remboursé comme suit :

- Arrêt 25 jours à 1 mois 1/2 remboursement
- Arrêt 1 mois 1/2 à 2 mois 1/2 = destruction d'un chèque
- Arrêt en tre 2 mois 1/2 et 3 mois 1/2 = Destruction d'un chèque + remboursement d'1 mois
- Arrêt entre 3 mois 1/2 et 4 mois 1/2 - destruction de 2 chèques. Etc... pour les autres mois.

Fidèle à notre politique de l'an dernier, vous ne payerez pas les cours ou les Dojo sont fermés.

COURS D'ESSAI

1 cours d'essai seulement AUTORISE puis nous exigeons le règlement avant le 2em cours. L'inscription doit se faire avant le 18 septembre. Vous avez ensuite UNE SEMAINE pour annuler votre inscription sur judo.ours@gmail.com. Passez ce delai votre inscription sera validé.

La cotisation restante est restituée si l'arrêt survient avant le 1er novembre, sur simple demande sans motiver la raison à judo.ours@gmail.com

Passé cette date, aucun remboursement (hors pandémie) ne sera effectué (peu importe la raison : Déménagements, blessure, accident,...) seul en cas d'heureux évènement (femme enceinte) la cotisation sera reportée jusqu'à 2 années plus tard à partir de la date de signalement par mail. APRES le 18 Septembre l'entraînement ne sera pas assuré pour les non-inscrits (car pas assuré). Inscription avant la séance.

PAIEMENT DE VOTRE ADHESION

Le paiement se fait soit en espèces, soit en chèque, merci de **mettre à l'ordre : « Les Ours judo-club », les dates, le lieu.** Le paiement de l'adhésion se fait pour l'année **à déposer en une seule fois lors de votre inscription** - la possibilité de faire **6 chèques** n'est qu'un moyen de paiement et non un paiement mensuel ou trimestriel. Dans votre adhésion les licences et assurances sont déjà comprises. Pour 6 chèques, ils seront encaissés comme suit : Adhésion : Sept. / 1er cotisation Octobre / 2 cotisation Fin Nov. / 3em fin janvier / 4em fin Mars / 5em fin Mai
Paiement en 10 chèques accepté sur simple demande exceptionnelle écrite et pour le tarif famille.

PAIEMENT PAR COUPONS SPORTS / ANCV - CAF - MSA

Notre association ACCEPTE les « Coupons Sports / Coupons ANCV-CAF-MSA / Chèques vacances » qui doivent être tous déposés en SEUL COUP au moment de l'inscription. Merci de les remplir. Nous possédons TOUS les agréments (numéros ci-dessous) et sommes agréé par le Ministère de la santé, de la jeunesse et des Sports.

Les chèques vacances ou coupons sports qui seront déposés après le 18 septembre ne seront acceptés que pour votre adhésion de la saison prochaine.

Pour les coupons MSA-CAF-ANCV et remboursement des comités d'entreprise nous vous demandons de régler la totalité de votre adhésion, nous vous adresserons un chèque de remboursement dès réception des paiements de la part des différents organismes (Comité d'entreprises AIRBUS, Autres C.E., MSA, CAF).

DEPOT DES DOSSIERS - MERCI DE RESPECTER CES DATES

A Grisolles : O Vendredi 17/09 entre 18h-20h. O Mercredi 15 : 16h-21h O Fêtes des associations 04/09
A St-Sauveur : O Lundi 13/09 entre 17h30 et 20h. O Fêtes des associations 04/09
A Bessens : O Mercredi 15/09 entre 18h30 et 19h45
A Pompignan : O Lundi 13 et 20/09 entre 18h.-20h.
A Aucamville : O Mercredi 15 et 22/09 : 18h.- 20h.

Si vous n'avez pas besoin de reçu ou Facture pour votre C.E. ou un autre organisme, vous pouvez transmettre ce dossier d'inscription aux Professeurs ou aux membres du bureau avant le 18 septembre. Pour divers documents administratifs (hors inscription) une permanence sera effectuée à Grisolles le Vendredi 17 Septembre de 18h. à 20h. et à St-Sauveur le Lundi 20 Septembre de 18h30 à 20h. au Dojo.

RECU ou FACTURE Comité d'Entreprise

Il est impératif de venir à l'une des dates mentionnées ci-dessus si vous souhaitez avoir un reçu pour les Comités d'entreprises ou une facture. Aucune facture ou reçu seront fournis en dehors de ces permanences.

Si vous souhaitez un reçu (notamment pour votre C.E.) **nous insistons sur le fait de remplir VOUS-MEME l'attestation jointe Reçu et disponible sur le site internet** (ou le document propre à votre CE) et apportez la lors de votre inscription lors des jours et heures ci-dessus. Nous apposerons le tampon et la signature directement sur place.

CONTACT - INFOS :

Les Ours Judo-Club-Fitness : Lieu dit Le Fort 31590 Verfeil - 06.22.60.81.23.
Association Loi 1901 déclarée en Préfecture le 03/01/2008 sous le n° 20060051 - N° Siret : 405 305 889 00025
Code A.P.E. 926 C - Numéro Etablissement : 08209ET0001 - Numéro jeunesse et sport 82-416 B.